

Parcoursup: une aide juridique pour les jeunes sans fac

Paris, 7 sept. 2018 (AFP) -

Plusieurs organisations proposent une aide juridique aux candidats refusés sur la plateforme d'orientation post-bac Parcoursup afin qu'ils puissent "faire valoir leurs droits", dans l'intention clairement affichée vendredi, lors de sa présentation, de "créer un contentieux de masse".

Cette aide est accessible via le site "sos-inscription.fr", par l'Unef (syndicat étudiant), l'UNL (syndicat lycéen), la FCPE (fédération de parents d'élèves) et le SAF (syndicat des avocats de France).

"En attente ou refusé(e) dans la filière de ton choix? Clique ici pour faire valoir tes droits", peut-on y lire.

"Ce nouvel outil va permettre aux jeunes de pouvoir faire des recours juridiques, pour comprendre pourquoi ils ont été refusés de la filière de leur choix", a expliqué la présidente de l'Unef, Lilà Le Bas, lors d'une conférence de presse.

"Normalement, quand une administration annonce un refus, sa décision est motivée", a souligné Juan Prosper du SAF. "Avec Parcoursup, on a une situation complètement unique où c'est au jeune de solliciter l'administration pour comprendre les raisons de son refus." "Le but, c'est de créer un contentieux de masse", a-t-il ajouté.

Parallèlement, l'Unef a annoncé avoir saisi la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) pour demander la transparence sur les "algorithmes locaux", qui ont été utilisés par les établissements pour classer les dossiers des candidats.

"Si nous n'avons pas de réponse dans un mois, nous saisisons le tribunal administratif, nous voulons comprendre pourquoi autant de jeunes restent sur le carreau", a dit Lilà Le Bas.

La phase principale de Parcoursup s'est achevée mercredi soir. Quelque 7.745 jeunes restaient sans affectation, dont un peu plus de 3.000 bacheliers, selon le dernier décompte publié par le ministère.

Au total, sur les 812.000 jeunes inscrits sur Parcoursup, 583.000 ont accepté une proposition, 180.000 ont quitté la plateforme et 40.000 sont "inactifs".

Ces "inactifs" sont des jeunes qui se sont inscrits sur Parcoursup et ont émis des vœux en mars dernier, mais qui n'ont ensuite pas répondu aux sollicitations. Il s'agit, en majorité, de bacheliers ou étudiants en réorientation qui ont renoncé aux études ou qui ont trouvé une formation hors Parcoursup.

ito/spe/shu

Afp le 07 sept. 18 à 13 31.